

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE PHARMACIE



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration *via* votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour ma pharmacie ?

- **Clients entreprises (établissements de soins, autres professionnels) :** vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
- **Clients particuliers :**
vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration *via* votre caisse (attention de bien vérifier la compatibilité de vos outils)
- **Actes médicaux exonérés de TVA (article 261-4 du CGI) :**
aucune obligation (sauf si vous avez opté pour la TVA)



Fid'ouest

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE PHARMACIE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Entre maintenant et juin 2026 au plus tard

Vous doter d'une PA Réception

Votre PA doit s'intégrer dans vos process administratifs

Pour vous simplifier le choix d'une PA parmi la centaine et pour vous inscrire dans l'annuaire, Fid'Ouest vous propose de nous donner Mandat

ÉTAPE 2

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vérifiez la conformité du système de caisse et de facturation

Contactez votre fournisseur de logiciel pour vérifier que votre système est conforme ou le sera

Demandez la mise à jour « facturation électronique »

ÉTAPE 3

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vous doter d'une PA Emission

La PA Emission devra être compatible avec le système caisse/facturation

A ce jour, les systèmes de caisse et de facturation ainsi que les PA, connaissent toujours d'importants développements informatiques pour les aspects Emission

Si vous avez donné mandat au cabinet, Fid'Ouest vous simplifiera cette étape

ÉTAPE 4

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Formez votre équipe

Prévoyez 1 à 2 heures de formation

Créez un mémo simple pour vos employés et vous-même

ÉTAPE 5

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Testez votre système

Faites des essais avec des factures test

Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance

Préparez une information pour vos clients professionnels

FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu d'un professionnel ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Client professionnel étranger ?**

Pas de facture électronique obligatoire mais déclaration du montant des ventes *via* la plateforme

- **Plusieurs logiciels/caisses dans votre officine ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

- **Prestations de services facturées ?**

Vous devrez indiquer sur votre plateforme quand vous recevez le règlement



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

**Pour vous faciliter vos nouvelles obligations,
Fid'ouest peut vous accompagner pour :**

✓ Choisir votre
plateforme agréée

✓ Choisir la meilleure
solution pour votre activité

✓ Former le personnel
de votre cabinet

✓ S'assurer que
tout est prêt à temps

**Des questions, un accompagnement ?
Contactez votre collaborateur Fid'ouest habituel**